

RAPPORT BÉNÉFICE/RISQUE NÉGATIF POUR LE BACLOFÈNE

Le comité scientifique spécialisé temporaire (CSST) en charge de l'évaluation du rapport bénéfice-risque du baclofène dans le traitement de l'alcool-dépendance a conclu que ce rapport était négatif. Avant de rendre un avis définitif sur ce médicament, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm) réunira début juillet une Commission au cours de laquelle seront auditionnés les praticiens et patients qui utilisent le médicament.

Point d'information de l'Ansm concernant l'avis sur le baclofène

Articles en lien :

Les nouveaux traitements médicamenteux, les pistes de recherche

Baclofène : réduction de la dose maximale autorisée